

Lettre d'information n°1 – Décembre 2012

Bonjour,

Par cette première lettre d'information,



Nous en profitons pour faire un rappel des différents points traités cette année :

- Merci aux personnes qui ne l'ont pas encore fait, de nous communiquer une adresse e-mail, cela nous permettra de faire des économies de papier.
- Rappel : Les feux et incinérations des déchets des jardins ne sont autorisés que du 15 octobre au 15 avril et par jour de vent de moins de 40 Km/h, et seulement de 7 h. à 11 h. Tout feu en dehors de ces conditions pourra être sanctionné d'une forte amende - article R322-5 du code forestier. (Source Police municipale).
- Nettoyage et récupération, par un membre du bureau, de divers détritrus sur la voie de notre lotissement
- Passage du jardinier pour la propreté des parkings et trottoirs.

- Contact a été pris depuis le mois d'août (rappel en octobre) avec un voisin du lotissement pour lui demander d'élaguer sa haie qui déborde largement sur notre voie. Aucune réponse ni action à ce jour, nous nous voyons dans l'obligation de faire intervenir les services municipaux, nous le déplorons mais n'avons aucun autre moyen.

- Des marches en béton ont été réalisées pour faciliter le passage piétons sur le Chemin du Vallon des Moulières, ainsi qu'une dalle pour soutenir la borne à incendie dont nous sommes responsables.

- Un panneau hauteur limitée a été remis en place sur le portique du parking central et un panneau sens unique a également été placé afin de dégager la responsabilité du lotissement en cas d'accrochage ou d'accident

- Les livraisons groupées de fuel nous ont permis d'obtenir un tarif avantageux..

- Une rencontre de terrain a eu lieu avec les élus concernant l'aménagement du Chemin des Moulières à la croix de Palun.

Ce projet est consultable sur le [site du lotissement](#)

Bonne fin d'année.

Les membres du bureau.